

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 6 septembre 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Claude Goulet

Sont absents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-121

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 8 août 2022**

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 - Dépenses et salaires d'août 2022**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-422 « Règlement sur les permis et les certificats »**

**7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-423- « Règlement de zonage »**

**7.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-424- « Règlement de lotissement »**

**7.4 - Mandat: Programme de prévention en santé sécurité**

**7.5 - Mandat de représentation: dossier Express Beauce Mégantic**

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9 - TRANSPORT**

**9.1 - Engagement de crédits: voirie**

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

**12.1 - Vente de terrain, lot no 6 321 620**

**12.2 - Drainage de maison Julie Cloutier**

**13 - LOISIRS & CULTURE**

13.1 - Achat de planches à pagaies

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

22-122

#### **3.1 - Séance ordinaire du 8 août 2022**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Rémi Beaudoin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4 - ADOPTION DES COMPTES**

22-123

#### **4.1 - Dépenses et salaires d'août 2022**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 113 943,17\$ plus 29 617,39\$ en salaires pour la période 8.

ADOPTÉE

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part de l'assistance.

### **6 - LECTURE DU COURRIER**

### **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

22-124

#### **7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-422 « Règlement sur les permis et les certificats »**

Avis de motion au règlement # 22-422 « Règlement sur les permis et les certificats »

Je, soussigné, Claude Goulet, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 22-422 ayant pour objet les conditions d'émission de permis et certificats sera adopté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

\_\_\_\_\_, conseiller

22-125

#### **7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-423- « Règlement de zonage »**

Avis de motion au règlement # 22-423 « Règlement de zonage »

Je, soussignée, Diane Rancourt, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 22-423 ayant pour objet le zonage municipal sera adopté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu

et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

\_\_\_\_\_, conseillère

22-126

### **7.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 22-424- « Règlement de lotissement »**

Avis de motion au règlement # 22-424 « Règlement sur le lotissement »

Je, soussignée, Diane Rancourt, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 22-424 ayant pour objet la réglementation en matière de lotissement sera adopté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

\_\_\_\_\_, conseillère

22-127

### **7.4 - Mandat: Programme de prévention en santé sécurité**

ATTENDU QUE nous avons l'obligation d'avoir un programme de prévention en matière de santé et sécurité pour nos employés;  
ATTENDU QUE la firme Médial-Services-Conseils-SST à laquelle nous adhérons nous a déposé une offre de service pour l'élaboration d'un programme personnalisé de notre organisme;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QUE mandat soit accordé à la firme Médial-Services-Conseils-SST pour l'élaboration d'un programme de prévention en santé et sécurité pour notre organisme.

QU'un montant de 3 500\$ plus taxes soit autorisé, plus leurs frais de déplacement, pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉE

22-128

### **7.5 - Mandat de représentation: dossier Express Beauce Mégantic**

ATTENDU QU'en date du 13 juin 2022 la Municipalité a fait parvenir une correspondance à l'Express Beauce Mégantic leur demandant une réponse officielle à notre offre d'acquisition, et ce, au plus tard le 1er août 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu aucune réponse mis à part une demande de rencontre de leur avocat;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises antérieurement, la Municipalité a demandé des rencontres avec les représentants officiels de l'organisme et que cela s'est avéré sans succès;

À CES CAUSES,

Il est proposé par: Claude Goulet

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE mandat soit donné à Me Annie Aubé de la firme TJC avocats de correspondre avec Me Félix B. Lebeau de la firme ksa avocats afin de préciser notre demande et voir si des éléments nouveaux méritent une rencontre.

ADOPTÉE

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9 - TRANSPORT**

22-129

#### **9.1 - Engagement de crédits: voirie**

Il est proposé par: Claude Goulet  
Et appuyé par: Patrick St-Pierre  
QU'une dépense de 15 000\$ soit autorisée pour l'achat de carburant, de 2 500\$ pour l'installation de poteaux à la ligne des puits municipaux, de 400\$ pour traitement d'araignées à l'Hôtel de Ville et au Moulin Bernier et de 1 000\$ pour une formation d'opération de niveleuse pour nos deux employés de voirie.

ADOPTÉE

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

**22-130**

**12.1 - Vente de terrain, lot no 6 321 620**

Il est proposé par : Diane Rancourt  
Appuyé par : Patrick St-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité vende à Johnny Drouin un terrain étant le lot 6 321 620, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, adresse civique: 103 avenue des Chênes.

Cette vente est faite pour le prix de 3 708,00\$, avec en plus une somme de 9 500\$ pour les services (branchements au chemin), plus toutes taxes applicables (tps, tvq, droits de mutation).

L'acte notarié devra être conforme à l'offre d'achat signée entre les parties en date du 06 septembre 2022, comme si le tout était ici répété.

Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice générale, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

**22-131**

**12.2 - Drainage de maison Julie Cloutier**

ATTENDU QUE Mme Julie Cloutier du 150 rue du Moulin nous a adressé une demande pour diriger ses eaux de drainage de fondation vers le fossé municipal adjacent à sa propriété;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre  
Et appuyé par: Claude Goulet  
QUE la municipalité autorise le drainage des eaux de fondation de la propriété du 150 rue du Moulin vers le fossé municipal sis au nord du bâtiment concerné.

ADOPTÉE

**13 - LOISIRS & CULTURE**

**22-132**

**13.1 - Achat de planches à pagaies**

ATTENDU QUE  
Il est proposé par: Patrick St-Pierre  
Et appuyé par: Claude Goulet  
QUE la Municipalité accepte l'achat subventionné de planches à pagaies, conditionnelle à l'accord de canot Kayak Québec pour l'installation d'une corde avec bouées pour protection de la chute.

ADOPTÉE

**14 - VARIA**

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Claude Goulet  
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.